CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1517 **Valable du 30/07/2026 au 29/07/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/07/2005
Forme juridique : SAS

Capital : 400 000

Dénomination sociale : RITOU

31 BOULEVARD PASTEUR
15200 MAURIAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 2005B00158

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 484 497 565 00032
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 83 04319

Assurance Responsabilité travaux :
CAMCA ASSURANCE 2002BTPE2200015

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
CAMCA ASSURANCE 2002BTPE2200015

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 04 71 68 28 41 **Fax :** 04 71 67 36 10
Portable : 06 75 18 68 65
Responsabilité légale : RITOU HERVE ROLAND DIRECTEUR GÉNÉRAL
DELPRAT BENJAMIN SYLVAIN JEROME DIRECTEUR GÉNÉRAL / RITOU GUILLAUME FLORENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : RITOU HERVE ROLAND

Site internet :
E-mail : compta@sarlritou.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	27	EFF3	3 172 674	CA6
Dans l'activité	3	EFF1	141 328	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire (prorogation d'un an)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 01/09/2025	30/07/2026	29/07/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 10/07/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025